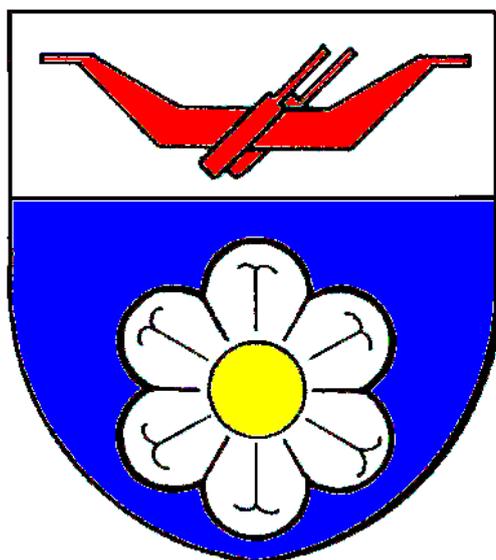


Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau

Séance du
1^{er} juin 2017
à 20h00



En la salle de séances de la Mairie de Rosenau



Le Conseil Municipal s'est réuni le 1^{er} juin 2017 à 20h00 heures en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry LITZLER, Maire.

Monsieur le Maire remercie les membres présents et excuse la presse (DNA) qui ne peut être présente.

14 membres du Conseil étant présents, le conseil peut valablement délibérer et statuer.

Présents:

Monsieur LITZLER Thierry, Madame SPINDLER-LIEGEON Sylviane, Monsieur SPENLE Jean-Martin, Madame SIGRIST-LABAS Cathie, Madame WOGENSTAHL Nadine, Monsieur Gilles RYEZ, Monsieur SCHIBENY Rodolphe, Monsieur Patrick GOETSCHY, Madame Agnès VIELLARD, Madame POLLINA Sandrine, Madame GLAENTZLIN Juliette, Madame Angélique GILLIG, Madame Stéphanie MENWEG, Monsieur Denis RAMSTEIN.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Ronald SCHNEEMANN
Monsieur Florian URFFER

Absents non excusés :

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Vianney SALLES à Monsieur Thierry LITZLER

Secrétaire de séance :

Mme LARGER Delphine – Directrice Générale des Services

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour. Il s'agit du point « Modification du règlement de fonctionnement du service périscolaire en période de vacances scolaires - ALSH».

Ce point est accepté par les membres du Conseil Municipal et sera examiné au point 3 en 3.03.

ORDRE DU JOUR

**POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017**

POINT 2 - FINANCES

POINT 3- PERISCOLAIRE

POINT 4 - RYTHMES SCOLAIRES

POINT 5 - MOTION



POINT 6- INFORMATIONS OFFICIELLES

POINT 7 - RAPPORT DES COMMISSIONS

POINT 8 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ALSACE TROIS FRONTIERES

POINT 9 - RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS

POINT 10 - CALENDRIER

POINT 11- DIVERS

POINT 12- COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL L'ESCALE (SEANCE A HUIS CLOS)

POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 27 avril 2017 ne soulève aucune remarque particulière, il est donc adopté à l'unanimité.

POINT 2- FINANCES

2.01 Décision modificative

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de mandater l'avance à l'entreprise COLAS et qu'une décision modificative est nécessaire pour enregistrer cette écriture.

Il propose donc au conseil municipal la décision modificative suivante :

Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » :

Compte 2151 = + 28 618.10 €

Compte 238 = + 28 618.10 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR)

VALIDE cette décision modificative



POINT 3 - PERISCOLAIRE

3.01 Modification du règlement de fonctionnement du service périscolaire

Monsieur le Maire rappelle la validation du règlement de fonctionnement de la structure périscolaire et explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de le modifier sur certains points.

Après avoir fait lecture du nouveau règlement de fonctionnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées par les membres présents et représentés (13 voix POUR - 2 ABSTENTIONS)

VALIDE ce nouveau règlement de fonctionnement à compter du 04 septembre 2017,

ADOpte ce règlement de fonctionnement du service périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2017/2018.

3.02 Modification des tarifs du service périscolaire de Rosenau à partir de la rentrée scolaire 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du service périscolaire sont inchangés depuis la reprise en régie du service en septembre 2015.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de 2% pour la prochaine rentrée scolaire 2017/2018.

Il est proposé en outre de fixer les tarifs selon les recommandations de la CAF à savoir d'appliquer un tarif différent selon le quotient familial des familles.

Par conséquent et pour que chaque famille puisse s'acquitter des sommes à payer en fonction de ses revenus, Monsieur le Maire propose de mettre en place 6 tarifs, 2 par tranche de revenus.

Ainsi il propose les tarifs suivants :

TARIFICATIONS PERISCOLAIRE (LUNDI –MARDI-JEUDI-VENDREDI)

Taux participation par enfant	1.22 €/h	1.73 €/h	2.24 €/h	2.55 €/h	2.86 €/h	3.37 €/h
nombre enfants inscrits	cas 1	cas 2	cas 3	cas 4	cas 5	cas 6
1 enfant	RM<1000 €	RM<2300 €	2300<RM<3000	3000<RM<4500	4500<RM<5500	RM>5500
2 enfants	RM<1200 €	RM<2700 €	2700<RM<3400	3400<RM<5000	5000<RM<6000	RM>6000
3 enfants et +	RM<1500 €	RM<3800 €	3800<RM<4400	4400<RM<5500	5500<RM<6500	RM>6500



TARIFICATIONS PERISCOLAIRE
(MERCREDI 07h30-17h30/07h30-18h30)

Participation horaire 07h30-11h30	4.90 €	6.94 €	8.98 €	10.20 €	11.42 €	13.46 €
participation forfaitaire 13h30-17h30	4.90 €	6.94 €	8.98 €	10.20 €	11.42 €	13.46 €
participation forfaitaire 13h30-18h30	6.12 €	8.67 €	11.22 €	12.75 €	14.28 €	16.83 €
journée complète 7h30-17h30	9.79 €	13.87 €	17.95 €	20.04 €	22.84 €	26.93 €
journée complète 7h30-18h30	11.02 €	15.61 €	20.20 €	22.95 €	25.70 €	30.29 €
nombre enfants inscrits	cas 1	cas 2	cas 3	cas 4	cas 5	cas 6
1 enfant	RM<1000 €	RM<2300 €	2300<RM<3000	3000<RM<4500	4500<RM<5500	RM>5500
2 enfants	RM<1200 €	RM<2700 €	2700<RM<3400	3400<RM<5000	5000<RM<6000	RM>6000
3 enfants et +	RM<1500 €	RM<3800 €	3800<RM<4400	4400<RM<5500	5500<RM<6500	RM>6500

Les repas, goûters et petits-déjeuners seront facturés en sus.

Autres tarifs :

Facturation repas : 4.64 €

Facturation repas « autres que les enfants » : 5 €

Facturation petit-déjeuner : 0.50 €

Facturation goûter : 0.50 €

Facturations enfants du personnel communal d'animation: Une décote de 50% sera appliquée sur les tarifs du service périscolaire et de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

Suppléments :

Sorties exceptionnelles : 5 €.

Retards au-delà de 18h30 : 5 €, 2^{ème} retard au delà de 18h30 : 10 €.

Avenant : facturation d'un avenant : 10 € (forfait).

Il est à préciser que dans le cas où l'organisation des temps scolaires sur une semaine de 4 jours ne devait pas s'appliquer à la rentrée de septembre 2017/2018, seuls les tarifs du lundi- mardi – jeudi - vendredi et mercredi après midi (jusque 17h30 ou 18h30) s'appliqueront.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées par les membres présents et représentés (13 voix POUR – 2 ABSTENTIONS)



VALIDE ces nouveaux tarifs applicables dès le 04 09 2017.

3.03 Modification du règlement de fonctionnement du service périscolaire en période de vacances scolaires - ALSH

Monsieur le Maire rappelle la validation du règlement de fonctionnement de la structure périscolaire en période de vacances scolaires et explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de le modifier sur certains points.

Après avoir fait lecture du nouveau règlement de fonctionnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées par les membres présents et représentés (13 voix POUR-2 ABSTENTIONS)

VALIDE ce nouveau règlement de fonctionnement applicable à compter du 10 juillet 2017,

ADOpte ce règlement de fonctionnement du service périscolaire en période de vacances scolaires à compter des prochaines vacances scolaires, soit le 10 juillet 2017.

POINT 4 – RYTHMES SCOLAIRES

4.01 Nouvelle organisation des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle la réforme des rythmes scolaires en 2014 initiée par le décret PEILLON n° 2013-77 du 24 janvier 2013 imposant le passage à 4.5 jours de classe par semaine et la mise en place d'un Projet Educatif Territorial sur trois années scolaires (2014/2015 – 2015/2016, et 2016/2017), amendé par le décret HAMON n° 2014-457 du 07 mai 2014 et par le décret VALLAUD-BELKACEM n° 2016-1049 du 01 août 2016.

La commune de Rosenau a donc contractualisé avec l'Etat un Projet Educatif Territorial (PEDT) sur trois ans (cf. délibérations du Conseil Municipal des 10/07/2014 et 17/09/2014) lequel s'achève en juillet 2017.

Aussi et conformément aux propos de Monsieur Emmanuel MACRON, nouvellement élu Président de la République, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que M. MACRON avait annoncé lors de ses interventions publiques durant la campagne de la présidentielle, le principe du retour au libre choix des communes en termes d'organisation des temps scolaires, et notamment, le retour possible à une semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018.

Compte tenu des délais impartis, il semblerait que l'année 2017/2018 ne soit qu'une année « d'expérimentations », menée avec des « communes volontaires ». Monsieur BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale, a en effet défendu le pragmatisme affirmant qu'il n'y a « aucune étude qui prouve que 4 jours sont mieux que 4.5 jours, ou l'inverse ». Ce qui compte, « c'est que sur le terrain ce soit les acteurs qui définissent ».

La commune de Rosenau souhaite pleinement s'inscrire dans cette démarche de « commune volontaire » pour l'année scolaire 2017/2018, confortant sa réponse du 15 mai 2017 transmise



par courriel à l'Education Nationale, dans laquelle la commune de Rosenau s'est prononcée en faveur du retour à la semaine de 4 jours par voie dérogatoire (cf. mail du 15 05 2017).

C'est à ce titre qu'un Conseil d'Ecole conjoint (école élémentaire et maternelle) s'est réuni le mardi 30 05 2017 afin de se prononcer sur l'organisation des temps scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2017. A l'unanimité des suffrages exprimés, le Corps Enseignant, les Parents d'Elèves élus et les représentants de la collectivité ont voté en faveur du retour à la semaine de 4 jours (cf. PV du Conseil d'école du 30 05 2017).

Enfin, concernant les TAP (Temps d'activités Péri-éducatives), Monsieur le Maire souligne le travail remarquable des bénévoles durant ces trois années mais aussi leur essoufflement. Il souligne aussi les coûts induits par le nombre important de personnel à embaucher pour assurer ces TAP, la fatigue générale et le stress pour les enfants passant par plusieurs modes de garde dans une même journée (périscolaire ou gardienne avant la classe, classe, périscolaire ou gardienne pour la pause méridienne, classe, TAP puis périscolaire ou gardienne pour terminer la journée).

Pour clore son propos Monsieur le Maire signale qu'une première commune a reçu le « feu vert » pour un retour à la semaine des 4 jours dès septembre 2017 ; il s'agit de la ville de Nice dont le Maire M. Christian ESTROSI a annoncé jeudi 1^{er} juin avoir reçu une réponse positive du Ministre de l'Education Nationale en personne concernant sa commune.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux élus :

- le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018 en tant que « commune volontaire » ;
- le non renouvellement du PEDT avec l'arrêt des TAP (temps d'activités péri-éducatives) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR),

VALIDE le retour à 4 jours de classe par semaine dès 2017/2018

SE DECLARE en faveur du statut de « commune volontaire » dès 2017/2018

VALIDE le non renouvellement du PEDT avec l'arrêt des TAP au 7 juillet 2017

ET AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires pour le retour à la semaine de 4 jours de classe dès 2017/2018 dans les écoles de Rosenau.

POINT 5- MOTION

5.01 Motion à l'attention du Conseil d'Administration de l'EuroAirport

Des statistiques publiées au début de l'année 2017 font état d'un accroissement



significatif et continu depuis 2012 du nombre d'envols la nuit entre 23 heures et 6 heures le matin depuis l'EuroAirport.

Cet accroissement doit être mis en relation avec l'augmentation des interpellations légitimes auxquelles doivent répondre les élus des communes riveraines de l'aéroport au sujet des nuisances sonores nocturnes générées par les envols entre 23 heures et 6 heures le matin.

Force est de constater que cette tranche horaire est particulièrement sensible pour la population car les émergences de bruit à chaque décollage sont perçues de manière amplifiée durant cette période de nuit où chacun a le droit de bénéficier d'un repos nocturne de qualité.

Si l'EuroAirport est un vecteur essentiel de la vie économique et sociale du bassin de vie de la Région des 3 Frontières, son développement peut et doit rester compatible avec les attentes de bien-vivre des populations riveraines.

Pour préserver la qualité de vie de nos concitoyens et sans que cela ne pénalise aucunement le développement des activités de l'EuroAirport, le Conseil Municipal de ROSENAU

- exige l'interdiction de tout décollage d'avion entre 23 heures et 6 heures du matin, interdiction appliquée par de nombreux aéroports,
- demande, par ailleurs, pour réduire globalement les nuisances
 - que l'envol direct vers le Sud soit privilégié pour tous les vols à destination du Sud,
 - que les décollages vers le Sud soient systématiquement effectués en seuil de piste.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR),

VOTE cette motion à l'attention du Conseil d'Administration de l'EuroAirport.

POINT 6 - INFORMATIONS OFFICIELLES

6.01 Tirage au sort des jurés d'assises

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le tirage au sort à partir de la liste électorale de six noms en vue de l'établissement de la liste des jurés d'assises pour 2017 a été effectué lors d'une récente municipalité par un officier d'état civil et devant un agent



administratif.

Ont été tirés au sort :

- Madame FLOUR Audrey, née le 12/04/1980 domiciliée 42d rue de Kembs – 68128 ROSENAU;
- Madame ADAM Solange, née MOLINA le 24/10/1943 domiciliée 60d rue de Village-Neuf -68128 ROSENAU;
- Madame MICLO Marie-Louise, née WIEDEMANN le 17/09/1945 domiciliée 3 rue de Savigneux – 68128 ROSENAU;
- Monsieur WEIDER Jean-Pierre né le 20/04/1951 domicilié 68 rue du Nord -68128 ROSENAU;
- Monsieur LEMONNIER Sébastien né le 19/08/1981 domicilié 33 rue du Colonel Lepinay – 68128 ROSENAU;
- Monsieur PISAPIA Gabriel né le 16/04/1942 domicilié 64 rue du Nord – 68128 ROSENAU;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération des voix des membres présents et représentés 15 voix POUR),

PREND ACTE de ce tirage au sort.

POINT 7 - RAPPORT DES COMMISSIONS

Ce point sera évoqué lors du prochain Conseil Municipal.

POINT 8 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ALSACE TROIS FRONTIERES

Ce point sera évoqué lors du prochain Conseil Municipal.

POINT 9 - RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS

Cathie SIGRIST-LABAS s'est rendue à l'AG solidarités femmes 68 avec Mme SPINDLER-LIEGEON Sylviane.

L'association se « porte bien » financièrement parlant : le budget avoisine les 700 000 € dont 697000 € de subventions et 640 000 € d'aides apportées aux femmes.

Cathie SIGRIST-LABAS s'est rendue à la réunion de l'office du tourisme. Rien de particulier à signaler si ce n'est l'augmentation du nombre de membres qui conduit à réfléchir au meilleur endroit pour se réunir à l'avenir.

Prochaines réunions :



13/06/17 : AG APAMAD et APALIB.

14/06/17 : AG centre de soins.

POINT 10-CALENDRIER

Vendredi 02 06 2017 : Remise des chèques des Foulées – édition 2017.

11 et 18 06 2017 : Elections législatives.

Lundi 12 06 2017 à 17h00 : Municipalité.

Samedi 17 06 2017 : 1^{re} Fête de la Musique à Rosenau

POINT 11-DIVERS

Monsieur RYEZ signale un cambriolage qui s'est produit le 8 mai dans la rue de Savigneux : cambriolage de 3 garages dans la rue.

Mme WOGENSTAHL explique qu'elle collecte les devis pour des cabanons de Noël : l'un deux est à 8800€ (devis bien détaillé), l'autre est à 6900 € mais n'est pas précis. Elle a demandé par courriel des précisions pour le 07 06 2017 au plus tard afin de pouvoir choisir l'un ou l'autre devis.

Mme WOGENSTAHL revient sur la Journée Citoyenne du 27 05 2017. Pour elle, la journée s'est bien passée, dans la bonne ambiance et en toute convivialité (repas notamment). Les ateliers ont vite avancé malgré la chaleur.

Elle fait part que certains immeubles n'ont pas reçu le fil de l'Au (pb des boîtes aux lettres qui se situent à l'intérieur des bâtiments : pas toujours accessibles).

Mme LABAS propose de prévoir des casquettes « Journée Citoyenne » ou « kway Journée Citoyenne » pour l'an prochain. Monsieur le Maire approuve cette proposition.

Monsieur le Maire précise que ce fut une belle édition.

L'action s'est poursuivie le 30 05 2017 avec l'opération Colgate Care Day (nettoyage du cimetière, plantations RD21, nettoyage route du SIPES) avec une trentaine de bénévoles.

Il souligne l'investissement de Florine dans cette journée du 27 05 2017.

Mme LIEGEON signale qu'il faut penser à constituer le jury fleurissement pour l'été et à prévoir une date pour son passage dans le village (entre le 20 07 et mi-août).

POINT 12 – COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF L'ESCALE (SEANCE A HUIS CLOS)

12.01 Dénomination des salles à l'Escale

Monsieur le Maire propose tout d'abord d'officialiser la dénomination de notre complexe comme tel : Complexe Culturel et Sportif l'Escale.

Il rappelle le projet de renommer les salles de l'Escale en s'appuyant sur nos jumelages.

Par conséquent, il est proposé les noms suivants pour les salles :

Salle Grande Terre (côté scène) → Salle des Landes



Salle Basse Terre (côté parking) → Salle du Forez

Salle Guadeloupe (toute la salle) → Salle des Fêtes, des Arts, de la Culture et du Sport

Salle Porquerolles (salle haute) → Salle d'Istein

Salle Glénans (salle de sports) → Salle des Sports – Marcel PARENTEAU, Fondateur et Président d'Honneur du Rosenau Basket Club

Club House Antoine MULLER

Espace-Bar - Au bord du Rhin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR),

VALIDE ces nouvelles dénominations de salles et de bâtiment.

Monsieur le Maire précise qu'une « inauguration » de ces noms de salles aura lieu le samedi 08 07 2017. Si cela est possible (travaux terminés), seront également inaugurés les aires de jeux à la plaine sportive.

Monsieur le Maire ajoute que d'autres lieux ou bâtiments seront étudiés pour leur apporter une dénomination en rapport avec l'histoire du village dans le cadre des 225 ans du village cette année.

Aucun membre du Conseil Municipal ne voit de point supplémentaire à aborder.

∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 h 40.



**Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-Verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau de la séance du 27 avril 2017**

Ordre du jour :

POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 04 2017

POINT 2- PERISCOLAIRE

POINT 3- COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF L'ESCALE

POINT 4- RYTHMES SCOLAIRES

POINT 5 - MOTION

POINT 6 - JURY CRIMINEL

POINT 7- INFORMATIONS OFFICIELLES

POINT 8 - RAPPORT DES COMMISSIONS

POINT 9 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
ALSACE TROIS FRONTIERES

POINT 10- RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS

POINT 11 - CALENDRIER

POINT 12 - DIVERS

POINT 13- COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF A L'ESCALE (séance à huis-clos)

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
LITZLER Thierry	Maire		
SPINDLER-LIEGEON Sylviane	1 ^{ère} Adjointe		
SPENLE Jean-Martin	2 ^e Adjoint		
SIGRIST-LABAS Cathie	3 ^e Adjointe		
RYEZ Gilles	4 ^e Adjoint		



WOGENSTAHL Nadine	5 ^e Adjointe		
SCHIBENY Rodolphe	1 ^{er} Conseiller Municipal Délégué		
VIELLARD Agnès	2 ^{ème} Conseillère Municipale Déléguée		
GOESTCHY Patrick	3 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué		
POLLINA Sandrine	4 ^{ème} Conseillère Municipale Déléguée		
MENWEG Stéphanie	Conseillère Municipale		
URFFER Florian	Conseiller Municipal		
GLAENTZLIN Juliette	Conseillère Municipale		
SCHNEEMANN Ronald	Conseiller Municipal		
GILLIG Angélique	Conseillère Municipale		
SALLES Vianney	Conseiller Municipal		
RAMSTEIN Denis	Conseiller Municipal		

